DÉVELOPPER L'OFFRE DE TÉLÉTRAVAIL-COWORKING, SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€

2021 2027

>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ÉTAPES

Phase 1: améliorer les espaces existants

Phase 2: travailler de concert pour avoir une communication commune entre les 4 sites, en lien avec l'Eurométropole et son programme de Zone à Faibles Émissions

Phase 3 : développer les leviers de communication : valeur environnementale, qualité de travail notamment

Phase 3b : le référencement sur des applications de tiers lieux

Phase 4: communication large auprès des salariés et employeurs

>> ENJEUX

Dans une logique actuelle de réduction des déplacements motorisés incarnés par la nouvelle Zone à Faibles Emissions de l'Eurométropole de Strasbourg, le travail à domicile ou dans des espaces dédiés se révèle être une solution pertinente. Il permet de réduire le temps perdu dans les transports, notamment à l'entrée des agglomérations, et réduit ainsi la pollution en fond de vallée et en zone urbaine.

Il a également été démontré que celui-ci apporte de la qualité de vie et ainsi améliore la productivité.

Outre répondre à la problématique environnementale, le développement d'espaces de télétravail et de coworking peut être un moteur d'attractivité intéressant pour le territoire (et la proximité avec les commerces de centre-ville), tout en ayant un intérêt social et de confort que le travail à domicile ne permettrait pas. L'enjeu est donc multiple : montrer aux employeurs les bénéfices du télétravail, développer des espaces partagés confortables, équipés, et vivants, et communiquer sur ces espaces pour en faire l'une des solutions à la réduction des déplacements motorisés et donc de la pollution locale. La période de crise sanitaire a montré tous les bienfaits engendrés par ces pratiques, la dynamique est donc à pérenniser.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Aujourd'hui, 2 espaces de télétravail/coworking sont en place sur le territoire: à Schirmeck et Mutzig. Un espace a accueilli des étudiants durant le confinement: Dorlisheim. Un espace est en réflexion en Mossig et Vignoble (Marlenheim).

L'objectif est de garder le réflexe télétravail chez les employeurs, et de développer ces espaces de coworking pour réduire les déplacements et garder les travailleurs sur le territoire, notamment par la communication auprès de tous les publics.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Tremplin Entreprises à Mutzig, communes de Dorlisheim, Marlenheim et Schirmeck

LES PARTENAIRES

EMS, entreprises du territoire, communes, organismes ayant des réseaux d'entreprises (Région, consulaires, incubateurs, Intercommunalités), PETR



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le télétravail et le coworking sont deux principes proches, mais avec des cibles différentes.

En effet, quand le télétravail vise plutôt les employés travaillant avec une fréquence régulière dans un espace dédié qui n'est pas leur lieu de travail habituel (par exemple à domicile), le coworking vise essentiellement les indépendants et travailleurs de passage cherchant à créer du réseau et/ou du business, ou simplement un espace doté du nécessaire pour réaliser son activité durant son déplacement.

Dans le cadre d'une offre de télétravail et de coworking, plusieurs attentes sont communes:

- ✓ avoir à disposition le minimum requis pour pouvoir exercer son activité, sans contrainte régulière de maintenance : internet de bonne qualité, table/chaise/électricité,
- ✓ la recherche de confort et de lieu de vie ou de business: machine à café, réfectoire ou salle repas,
- ✓ un lieu facile d'accès : proche des transports, parking,
- ✓ une capacité à rencontrer d'autres personnes, pour du réseautage ou simplement du lien social.

Un télétravailleur cherchera également à avoir du lien social et un endroit « où il se sent comme chez lui »:

- ✓ un lien humain et un lieu de vie : personne à l'accueil, espace ouvert,
- ✓ des équipements de confort : espace cuisine, fauteuil/canapés pour la détente,
- ✓ des salles à disposition pour être au calme : équipement visio,
- ✓ d'autres activités à proximité : médiathèques, conférences, activités annexes, espaces de formation,
- ✓ une sécurité d'accès : abri vélo sécurisé, parking, accès PMR.

La masse critique du lieu et le lien humain (accueil) sont fondamentaux; un espace sans vie n'attire pas. Un mélange entre espace télétravail et autres activités (médiathèque, espace services, espace formations, pépinière ou hôtel d'entreprises, création de lieux) est un vrai plus qui attirera du monde et donnera envie de rester.

Le choix du lieu est donc ici important, être proche de commerces notamment.

Le développement du télétravail lors de la crise

sanitaire du Covid a contribué à rassurer les employeurs quant aux capacités de production des salariés en télétravail et a permis de généraliser cette nouvelle forme d'organisation. Nous sommes dans un moment charnière pour la pérennisation du télétravail post confinement.

Aujourd'hui, 2 espaces de télétravail/coworking sont en place sur le territoire : à Schirmeck et Mutzig. Un espace a accueilli des étudiants durant le confinement : Dorlisheim. Un espace est en réflexion en Mossig et Vignoble : Marlenheim.

Ainsi, la communication autour des capacités offertes par les espaces de coworking du territoire doit être renforcée, en parallèle d'une incitation forte auprès des employeurs du territoire mais aussi des salariés concernant l'intérêt et les avantages du télétravail.

4 phases opérationnelles sont à prévoir :

- Phase 1: améliorer les espaces existants.
- ✓ Phase 2: travailler de concert pour avoir une communication commune entre les 4 sites: tarifs, prestations proches, services essentiels assurés. Utiliser des leviers tels la ZFE de l'EMS, les gains environnementaux et économiques, le contexte sanitaire, la qualité vie au travail, la bonne accessibilité des sites (proximité de transports en commun, parkings, services d'autopartage, bornes électriques, abri vélo sécurisé).
- ✓ Phase 3: le référencement sur des applications de tiers lieux (association tiers lieux, coworking platform, labellisation régionale).
- ✓ Phase 4 : communication large auprès des salariés du territoire pour que ceux-ci aillent convaincre leurs employeurs de les autoriser à télétravailler, si possible dans ces espaces dédiés. Axer cette communication vers les enjeux que représentent le télétravail, et surtout sur les éléments permettant à l'employeur -privé et public- d'être rassuré (qualité de travail et de vie, sécurité de l'employé). Cette communication doit être mise en place par les espaces de télétravail mais également par les communes du territoire, pour attirer les visiteurs et commerciaux mais aussi pour inciter d'autres administrations à mettre en place ce système en interne.

>> AMBITION

Proposer une offre de coworking complète sur le territoire, soit au minimum un espace équipé par Communauté de Communes, avec un taux de remplissage moyen d'au minimum 50%.

>> FINANCEMENT

Région: aides à la création ou à l'amélioration de tiers-lieux.

État : Programme France Relance (AMI Fabriques de territoires).

Aides à l'équipement (DETR, etc.).

>> EXEMPLES

Tremplin Entreprises à Mutzig est un espace de télétravail et de coworking ouvert depuis 11 ans : www.tremplin-entreprises.fr

Schirmeck : espace de télétravail devant la gare de

Schirmeck-La Broque: www.ville-schirmeck.fr

Dorlisheim: utilisé par les étudiants durant le Covid

Marlenheim: en projet

>> FICHES ACTIONS LIÉES

MOB.D - Intégrer la mobilité à la vie du territoire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



V. QUELQUES RESSOURCES UTILES

Supports de communication de l'espace Ulysse de Mulhouse

Site Regus pour le référencement

Étude de l'ADEME: « Télétravail, (Im) mobilité et modes de vie »

Défi J'y Vais sur le territoire, prenant en compte le télétravail dans les kilomètres « évités »

AMI Fabriques de territoires: www.economie.gouv.fr

Page « Tiers lieux » de la Région Grand Est : www.grandest.fr/les-tiers-lieux